

Arrêté du Maire n°07.2024
circulation - stationnement
Rue des Lacs
du 08 avril 2024 au 22 avril 2024

LE MAIRE DE CHAMERY

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-2,

Vu le code de la route, et notamment son article R. 411-8

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au maire de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Vu la demande de l'entreprise E2L - ELECTRO LORRAINE LIGNES S.A Z.I de TAVANNES - BP 10104 55103 VERDUN CEDEX

Considérant la sécurité à mettre en place pour les travaux de branchement électrique, au profit de ENEDIS pour le compte de M. EDMONT Christian 2A rue des Lacs 51500 CHAMERY.

ARRETE

Article 1er : La circulation routière sera impactée du 8 avril 2024 jusqu'à la fin des travaux (environ 2 semaines) rue des lacs :

- une ouverture sur le trottoir sera réalisée par l'entreprise E2L - ELECTRO LORRAINE LIGNES S.A
- la chaussée sera rétrécie à hauteur des travaux (empiètement des engins de chantier sur la route)
- le stationnement sera interdit de chaque côté de la route à hauteur des travaux.

Article 2 : cette interdiction sera signalée aux usagers par des barrières, mise en place par l'entreprise procédant aux travaux.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de CHAMERY.

Article 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 : M. le Maire de la commune de CHAMERY est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Gendarmerie de Gueux
- Entreprise E2L - ELECTRO LORRAINE LIGNES S.A

Fait à Chamery, le 05 avril 2024

Le Maire

Jean-Marie ALLOUCHERY

